

# Nécrose bactérienne

Cette maladie est aussi connue sous le nom de « maladie d'Oléron ». Détectée dans notre région dans les années 60, on la rencontre actuellement sur tous les types de sol et on peut considérer qu'elle est potentiellement présente dans tout le vignoble charentais, en particulier sur Ugni blanc et Colombard, très sensibles à cette maladie.

## Biologie

### Agent responsable

Une bactérie, *Xylophilus ampelinus*, qui vit exclusivement sur la vigne, dans les vaisseaux du bois (dans la sève). Elle n'est pas présente naturellement dans la vigne, elle y est introduite par du matériel végétal infecté (greffons, boutures...) ou par du matériel agricole pollué (séca-teurs, machines).

Après la contamination, la bactérie pénètre dans les tissus végétaux où elle provoque l'apparition de symptômes typiques, puis elle atteint progressivement le vieux bois (tronc). Celui-ci est le lieu de survie et de multiplication de la bactérie. De là, elle est véhiculée par la sève dans les sarments aoutés.

### Contaminations et facteurs favorisants

#### Naturels

Les bactéries sont émises en abondance dans les pleurs au moment des opérations de taille. Ces pleurs contaminent les bourgeons sains sur lesquels ils s'écoulent. Le vent et la pluie facilitent leur dissémination sur les ceps environnants. Un printemps froid et humide, ainsi que de fortes pluies d'automne sont des facteurs favorisant la propagation de la maladie.

#### Accidentels

- par les instruments utilisés pour la taille (séca-teurs) ;
- par les boutures et les greffons

prélevés sur des souches contaminées ;

- par les rogneuses, prétailleuses, effeuilleuses mécaniques, machines à vendanger, outils de travail des sols, qui en blessant les ceps (feuillage et/ou racines) offrent ainsi des portes d'entrée à la bactérie.

- Fin été et automne
  - aoutement tardif.

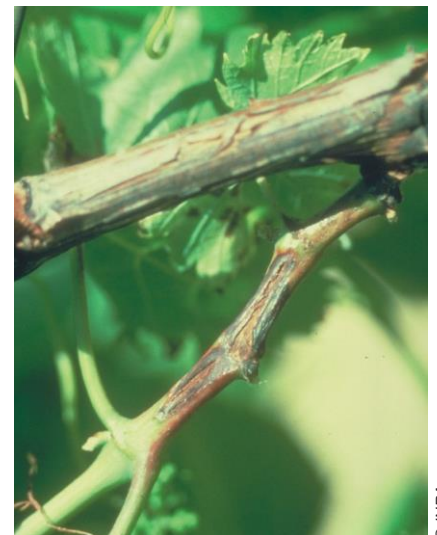


**Il peut y avoir confusion avec d'autres maladies (excoriose, eutypiose...) ou des dégâts de gel ou de grêle. Bien observer les différents symptômes et demander confirmation à votre technicien.**

## Symptômes

Dans une parcelle ayant déjà exprimé des symptômes, les travaux de l'INRA d'Angers ont montré que la plupart des ceps sont porteurs de la bactérie. Cependant, l'extériorisation des symptômes (qui nécessite une contamination des ceps par voie externe) est très variable selon les années.

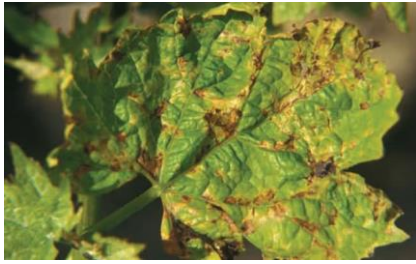
- Le mauvais débourrement de quelques ceps peut attirer l'attention.
- De mi-mai à fin juin :
  - dessèchements, flétrissements et mort de jeunes pousses peu après le débourrement ;
  - crevasses longitudinales sur sarments ;
  - taches foliaires (points de tapisserie) sur les 5-6 premières feuilles de la base ;
  - grillures marginales des feuilles ;
  - dégâts sur inflorescences : noircissement des boutons floraux et/ou nécrose de la rafle. Il s'ensuit souvent une coulure.



Nécrose bactérienne sur jeunes pousses



Nécrose bactérienne sur rameau



Taches foliaires

© SRPV



Nécrose bactérienne sur inflorescence

© Chambre d'Agriculture 16

## Stratégies de lutte

La lutte contre la nécrose bactérienne associe la lutte chimique aux mesures prophylactiques mais diffère selon que l'on considère des parcelles ayant déjà exprimé des symptômes ou des parcelles d'apparence saine. Dans le premier cas, l'objectif est de lutter contre l'expression des symptômes alors que dans le second cas, le but est de limiter la dissémination de la bactérie au sein de l'exploitation et du vignoble.

**Dans les parcelles combinant nécrose et autres maladies du bois, privilégier la lutte prophylactique recommandée contre la nécrose.**

### • Dans les parcelles reconnues contaminées : éviter l'expression des symptômes

Dans les parcelles atteintes, l'objectif est de protéger les ceps contre les contaminations par voie externe au printemps, pour éviter l'apparition des symptômes.

- Tailler pendant le repos végétatif complet, en l'absence de pleurs.
- Après la taille, traiter aussitôt avec une bouillie bordelaise à 5 % (1 000 g de cuivre métal/hl).
- Sortir et brûler rapidement les bois de taille dans les parcelles ayant fortement exprimé la maladie au cours du printemps précédent (la bactérie peut vivre 5 mois dans les bois de taille).
- Attacher rapidement pour limiter la contamination par les pleurs.
- **Appliquer rigoureusement les traitements de printemps, à base de bouillie bordelaise à 2 % (400 g de cuivre métal/ hl) ou d'association de cuivre et de dithiocarbamates**, de préférence avec des panneaux récupérateurs :
  - **2 traitements minimum** : le premier lors du gonflement des bourgeons, le second au stade 2-3 feuilles étalées.
  - À partir du stade 4-5 feuilles et jusqu'au stade floraison : effectuer une lutte mixte mildiou-nécrose en utilisant des produits autorisés pour les 2 usages associant cuivre et dithiocarbamates.
  - Renouveler les applications en cas de lessivage (plus de 25 mm de pluies).
- **Éviter la dissémination de la bactérie des parcelles contaminées vers les parcelles saines**
  - Éviter la pré-taille mécanique.
  - Limiter les opérations mécaniques occasionnant de nombreuses blessures (épamprage mécanique, effeuillage mécanique) et régler correctement les machines pour réduire ces lésions.
- **Entre chaque parcelle, désinfecter soigneusement le matériel** (pré-tailleuse, tailleuse, sécateur...) avec de l'eau de javel ou de l'alcool.
- Pour l'ensemble des travaux mutilants (taille, rognages, vendanges...), **travailler dans les parcelles contaminées en dernier.**
- **Machine à vendanger** : éliminer les débris végétaux, laver, désinfecter (produit alcalin chloré ou à base de peroxyde d'hydrogène) puis rincer la machine à vendanger chaque soir ou si vous sortez d'une parcelle contaminée.
- Un traitement avec une bouillie bordelaise à 2 % (400g de cuivre métal/ha) ou un organo-cuprique autorisé peut être envisagé dans les heures suivant la récolte, l'idéal étant d'équiper sa machine à vendanger d'un système de traitement.
- Utiliser des plants traités à l'eau chaude lors de remplacements ou de replantations.
- Assurer un drainage des sols, les bactéries étant présentes dans les eaux des mouillères.
- En cas de grêle, traiter dans les 12 heures qui suivent avec une bouillie bordelaise à 2 % ou un organo-cuprique.
- Dès le mois de juin, repérer les parcelles présentant des symptômes pour leur faire bénéficier les années suivantes des mesures de protection spécifiques aux parcelles contaminées.